DocuSign Envelope ID: C411CFBC-BE02-4C36-85E2-2ED5D0E633BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.255-7 et R.255-17,

Vu l'arrêté du 1er avril 2020 fixant la composition des dossiers de demandes relatives à des autorisations de mise sur le marché et permis de matières fertilisantes, d'adjuvants pour matières fertilisantes et de supports de culture et les critères à prendre en compte dans la préparation des éléments requis pour l'évaluation,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle de la matière fertilisante (produit simple) ***OG ORGANICS BIGMIKE'S OG TEA***

de la société	*ADVANCED NUTRIENTS SP SLU*
enregistrée sous le	*n° 2022-0035*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 12 avril 2022,

Considérant que les éléments déposés par la société ADVANCED NUTRIENTS SP SLU attestent que le produit OG ORGANICS BIGMIKE'S OG TEA a été légalement mis sur le marché en Estonie en tant que matière fertilisante,

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France selon les modalités d'autorisation précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

DocuSign Envelope ID: C411CFBC-BE02-4C36-85E2-2ED5D0E633BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales	
Nom du produit	OG ORGANICS BIGMIKE'S OG TEA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	ADVANCED NUTRIENTS SP SLU Calle 23 Nave 6 Parc Logistic Zona Franca 08040 BARCELONE ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante - solution concentrée à base d'hydrolysats de protéines animales et végétales, d'extraits d'algues et d'éléments minéraux
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	013-2022.01
Numéro d'AMM	1220412

La présente autorisation est valable 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Le titulaire peut demander le renouvellement de l'autorisation, conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime, au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13/05/2022

DocuSigned by:
Charlotte Grastilleur
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

DocuSign Envelope ID: C411CFBC-BE02-4C36-85E2-2ED5D0E633BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

anses
AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANNEXE : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Classification du produit
La classification retenue est la suivante : Sans classement.
Pour les phrases P se référer à la règlementation en vigueur. **Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.**

Teneurs garanties retenues (sur produit brut)	
Paramètres déclarables	**Teneur**
Matière sèche	58,2 %
Azote (N) total *dont azote (N) nitrique*	3 % *1 %*
Anhydride phosphorique (P_2O_5) soluble dans l'eau	2 %
Oxyde de potassium (K_2O) soluble dans l'eau	5 %
Hydrolysats de protéines animales et végétales	57 %
Extraits d'algues	3,8 %
pH	4,77

Liste des cultures autorisées				
Cultures	**Dose maximale par apport**	**Nombre maximal d'apports**	**Application**	**Epoques d'apport / stades d'application**
Cultures ornementales (sous serre / hydroponique)	2 mL/L	24/an	Solution nutritive ou apport dans le support de culture	1 à 4 apports par semaine Au stade de la floraison

DocuSign Envelope ID: C411CFBC-BE02-4C36-85E2-2ED5D0E633BF

Conditions d'emploi du produit

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles ;
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage) ;
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Porter des gants et des vêtements de protection adaptés ainsi que des EPI appropriés en fonction du type et du classement du produit.

Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette annexe, se référer aux conditions de mise sur le marché dans l'Etat-membre susvisé.